

ZENITH SECURITE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



EDMOND DE ROTHSCHILD
INVESTMENT MANAGERS

SOMMAIRE

PROSPECTUS SIMPLIFIE	2
PARTIE A STATUTAIRE.....	2
Présentation succincte	2
Informations concernant les placements et la gestion	2
Classification	2
Garantie.....	3
Objectif de gestion	3
Economie du produit.....	3
Indicateur de référence.....	4
Stratégie d'investissement et actifs utilisés.....	4
Profil de risque.....	12
Garantie ou protection.....	13
Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type	15
Informations sur les frais, les commissions et la fiscalité.....	15
Frais et commissions.....	15
Régime fiscal	16
Informations d'ordre commercial	17
Conditions de souscription et de rachat	17
Date de clôture de l'exercice.....	17
Affectation des revenus.....	17
Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative	17
Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative.....	17
Devise de libellé des parts ou actions	17
Date de création	17
Informations supplémentaires.....	18
PARTIE B STATISTIQUE.....	19

PROSPECTUS SIMPLIFIE**AVERTISSEMENT**

L'OPCVM ZENITH SECURITE est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de cet OPCVM que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la date d'échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant l'échéance de la formule (le 21/05/2018), le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres de marché ce jour-là (après déduction faite des frais de rachat). Il pourra être différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

PARTIE A STATUTAIRE**PRESENTATION SUCCINCTE**

Code ISIN	:	FR0010841247
Dénomination	:	ZENITH SECURITE
Forme juridique	:	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	:	EdRIM Gestion
Délégué de la gestion comptable	:	G.I.E. SAINT-HONORE
Délégué de la gestion administrative	:	EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
Date de création	:	05/02/2010
Compartiment	:	Non
Nourricier	:	Non
Durée d'existence prévue	:	99 ans
Durée de vie de la formule	:	8 ans à compter du 17/05/2010
Dépositaire	:	LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
Commissaire aux comptes	:	Cabinet Patrick Sellam
Commercialisateur	:	EdRIM Solutions

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION***Classification***

Fonds à formule.

Garantie

Garantie à l'échéance de 100% du capital initialement investi hors commission de souscription, sur la base de la plus haute valeur liquidative atteinte par le FCP entre la date de constitution du FCP et le 17/05/2010 inclus.

Les caractéristiques de la garantie sont décrites dans la rubrique « Garantie ou protection ».

Objectif de gestion

L'objectif du FCP est de permettre au porteur de bénéficier d'une garantie intégrale du capital à l'échéance et d'une performance définie par une formule liée à l'indice DJ Eurostoxx 50 sur un horizon de placement de huit ans.

Chaque année, la moyenne des performances annuelles de l'Indice DJ Eurostoxx 50 écoulées depuis 17/05/2010 est calculée en remplaçant par 0% les performances négatives (la « Performance Moyenne »). Si à une date anniversaire, cette moyenne est supérieure à 40%, alors la performance finale du FCP sera égale au maximum entre :

- Une « Performance Minimum à Terme » de 40%, soit un taux de rendement annuel de 4,30%, et
- 70% de la moyenne des performances annuelles de l'Indice DJ Eurostoxx 50, calculées depuis l'origine en année 8 en remplaçant les performances négatives par 0%.

Si la Performance Moyenne n'a jamais été supérieure à une date anniversaire à 40%, alors la performance finale du FCP sera égale à :

- 70% de la moyenne des performances annuelles de l'Indice DJ Eurostoxx 50 calculées depuis l'origine en année 8 en remplaçant les performances négatives par 0%.

Economie du produit

- Economie de l'OPCVM

En investissant dans le FCP, le porteur vise à bénéficier d'une hausse sur la durée de la formule de l'indice DJ Eurostoxx 50 au travers de la moyenne de ses niveaux de clôture annuels, tout en se protégeant contre une baisse du capital initialement investi. Le porteur ayant souscrit au plus tard sur la valeur liquidative du 17/05/2010 bénéficie d'une garantie intégrale du capital initialement investi, hors commissions de souscription.

En contrepartie, le porteur abandonne les dividendes détachés par les actions entrant dans la composition de l'Indice et accepte de ne pas bénéficier de l'intégralité de la moyenne de la hausse de l'indice.

- Avantages et inconvénients

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelle que soit l'évolution future des marchés actions (et notamment du DJ Eurostoxx 50) et obligations mondiaux, le capital investi dans le FCP au plus tard sur la valeur liquidative du 17/05/2010 incluse (hors commission de souscription) sera au moins restitué à hauteur de 100% à l'échéance de la garantie. ▪ La performance du FCP est liée au comportement d'un indice actions lisible et diversifié, représentatif des principales entreprises de la zone euro. ▪ Si la Performance Moyenne de l'indice DJ Eurostoxx 50 à une date de constatation annuelle est supérieure à 40%, le FCP affichera une valeur liquidative finale au moins égale à 140% de sa Valeur Liquidative de Référence, soit un taux de rendement annuel de 4,30%. ▪ La performance du FCP comporte un effet de moyenne qui a pour effet d'amortir une baisse brutale de l'indice entre le 17/05/2010 et le 17/05/2018. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seules les parts souscrites au plus tard sur la valeur liquidative du 17/05/2010 auront un capital garanti à l'échéance par l'application de la formule. Les parts souscrites après bénéficieront de la formule, à ceci près que la valeur liquidative garantie pourra être inférieure à la valeur de souscription. ▪ Afin de bénéficier du résultat du calcul de la formule, le porteur doit conserver ses parts jusqu'à l'échéance de la stratégie. ▪ La performance de l'indice DJ Eurostoxx 50 dans le cadre de la formule étant calculée hors dividendes, le porteur ne bénéficiera pas des dividendes attachés aux valeurs qui le composent. ▪ La performance du FCP comporte un effet de moyenne, ce qui limite dans la majorité des cas l'ampleur de la hausse de l'indice DJ Eurostoxx 50 dont bénéficiera le porteur. ▪ Le porteur peut, dans la plupart des cas, ne pas profiter de l'intégralité de la hausse moyenne de l'indice.

Indicateur de référence

La valeur de l'indice DJ Eurostoxx 50 dividendes non réinvestis sert de référence pour le calcul de la performance finale du FCP.

L'indice DJ Eurostoxx 50 est un indice de référence boursier basé sur un échantillon pondéré de 50 actions représentatives des marchés de la zone Euro. Les actions entrant dans la composition de l'indice sont sélectionnées pour leur capitalisation et leur liquidité. L'indice est calculé et publié par Stoxx Limited. La valeur de l'indice n'inclut pas les dividendes détachés par les actions qui composent l'indice.

Des exemples donnés à la rubrique « Scénarios de marché » expliquent quel peut être le comportement du FCP selon différents scénarios d'évolution de l'indice de référence.

Stratégie d'investissement et actifs utilisés

Au cours de la période allant de la date de constitution du FCP au 17/05/2010, la valeur liquidative du FCP progressera selon un taux proche du marché monétaire.

Après le 17/05/2010, le FCP sera principalement investi en titres de créances, acquis en direct ou par l'intermédiaire de pensions livrées. Le FCP négociera un instrument financier à terme de gré à gré (*swap*) permettant d'échanger la performance de ces instruments financiers contre celle de la formule.

Description de la formule

La Valeur Liquidative de Référence est la plus haute valeur liquidative atteinte par le FCP entre la date de constitution du FCP et le 17/05/2010 inclus.

La Date d'Echéance de la formule est le 21/05/2018. La Valeur Liquidative Finale est la valeur liquidative du FCP à la Date d'Echéance de la formule.

La Date de Constatation Initiale est le 17/05/2010. Le Niveau Initial de l'indice est le cours de clôture de l'indice à la Date de Constatation Initiale.

La Date de Constatation Finale est le 17/05/2018. Le Niveau Final de l'indice est le cours de clôture de l'indice à la Date de Constatation Finale.

Calcul de la Performance Moyenne

Chaque année, la Performance Moyenne de l'Indice DJ Eurostoxx 50 est calculée comme suit :

- A chaque Date de Constatation, la performance depuis l'origine de l'Indice DJ Eurostoxx 50 est relevée,
- Si cette performance relevée est négative, elle est automatiquement remplacée par 0%, sinon, elle est retenue pour sa valeur,
- La Performance Moyenne en année n est la moyenne des performances ainsi retenues au cours des n premières années.

Calcul de la Performance Minimum à Terme

- Si à une Date de Constatation, la Performance Moyenne est supérieure ou égale à 40%, alors la Performance Minimum à Terme est égale à 40% ;
- sinon, la Performance Minimum à Terme est égale à 0%.

Calcul de la Valeur Liquidative Finale

A la fin de la huitième année, la Performance Finale du FCP est égale au maximum entre :

- la Performance Minimum à Terme et
- 70% de la moyenne des performances annuelles de l'indice DJ Eurostoxx 50 calculées depuis l'origine en année 8 (Moyenne finale).

Les Dates de Constatation des performances de l'indice DJ Eurostoxx 50 pour le calcul de la moyenne annuelle sont les suivantes :

Date de Constatation Initiale	17/05/2010
-------------------------------	------------

Numéro de constatation <i>i</i>	Dates de Constatation
1	17/05/2011
2	17/05/2012
3	17/05/2013
4	19/05/2014
5	18/05/2015
6	17/05/2016
7	17/05/2017
8 (Date de Constatation Finale)	17/05/2018

Avertissement : En cas de dérèglement de marché ou en cas de fermeture du marché, les usages de place seront appliqués pour la détermination du niveau de l'Indice.

Anticipations de marché permettant de maximiser le résultat de la formule

L'anticipation de marché permettant de maximiser le résultat de la formule est une performance positive et régulière de l'indice DJ Eurostoxx 50 sur la durée de la formule.

Scénarios de marché

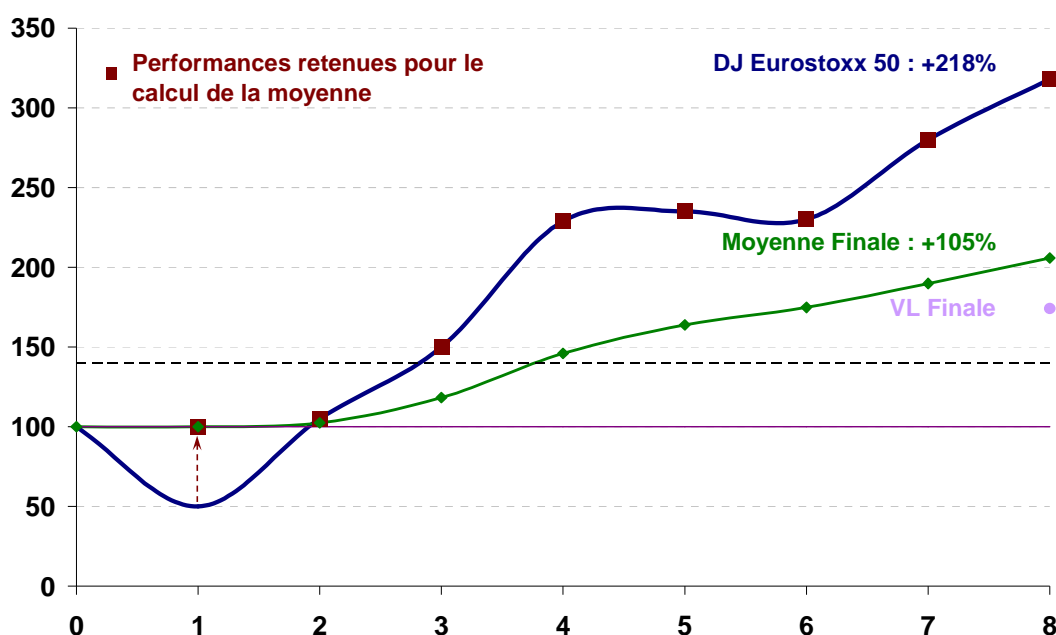
Les quatre exemples présentés ici sont fournis à titre indicatif afin d'illustrer le mécanisme de la formule. Ils ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du FCP.

Dans les scénarios de marché suivants, on définit a priori la performance de l'indice DJ Eurostoxx 50 pendant la durée de vie de la formule. Au terme des huit ans, on applique la formule de calcul de la performance afin de calculer le résultat final du placement effectué.

Il est supposé dans les simulations suivantes que la Valeur Liquidative de Référence est égale à 100 euros.

Scénario N°1 favorable :

Performance finale de l'indice DJ Eurostoxx 50	218%
Moyenne finale des performances de l'indice DJ Eurostoxx 50 depuis la Date de Constatation Initiale	105%
VL Finale du FCP ZENITH SECURITE	174 €
Taux actuariel équivalent du FCP ZENITH SECURITE	7,17%
Taux actuariel équivalent de l'indice DJ Eurostoxx 50	15,56%
Taux sans risque au 14 décembre 2009	3,33%



La Performance Moyenne a été supérieure à +40% en année 4.
 Vous recevez 100% du capital initial augmenté du **Maximum** entre

[70%] de la **Moyenne finale** de l'indice :

$$[70\%] \times \frac{(0+5+50+129+135+130+180+218)/8}{100} = 74\%$$

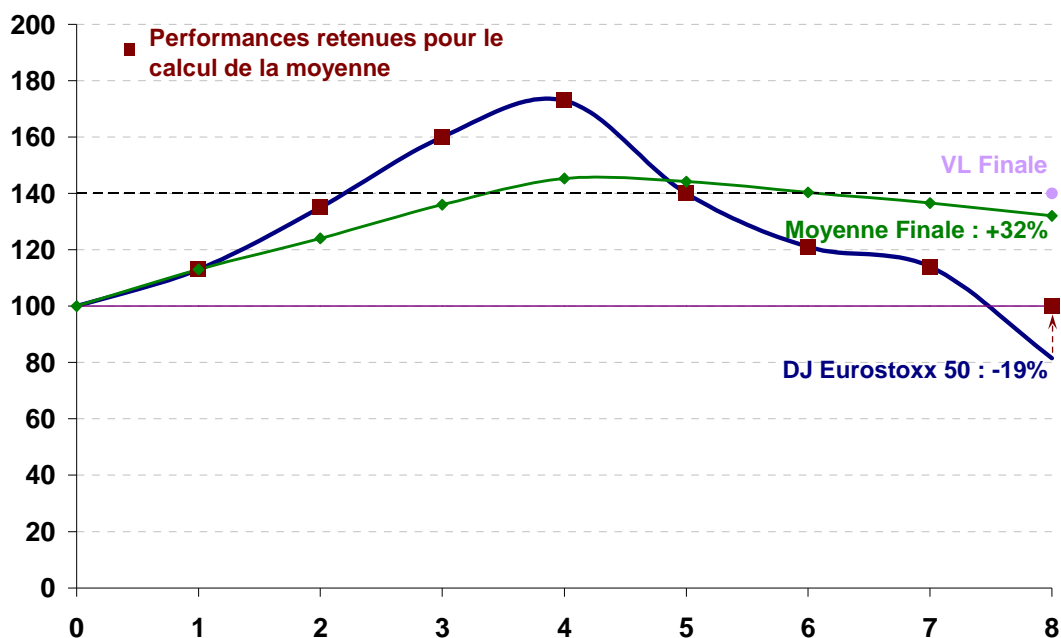
Un gain fixe de 40%

La VL finale est égale à 100% du capital + 74%, soit **174%** de la VL Initiale, équivalent à **un taux de rendement annualisé de 7,17%**

Le porteur ayant investi 100 € sur la Valeur Liquidative de Référence aurait récupéré à l'échéance 174 € soit un taux actuariel équivalent de 7,17%. Sur la même période, l'indice aurait affiché une performance finale de 197% (soit un taux actuariel équivalent de 14,60%).

Scénario N2 médian avec effet cliquet :

Performance finale de l'indice DJ Eurostoxx 50	-19%
Moyenne finale des performances de l'indice DJ Eurostoxx 50 depuis la Date de Constatation Initiale	+32%
VL Finale du FCP ZENITH SECURITE	140 €
Taux actuariel équivalent du FCP ZENITH SECURITE	4,30%
Taux actuariel équivalent de l'indice DJ Eurostoxx 50	-2,6%
Taux sans risque au 14 décembre 2009	3,33%



La Performance Moyenne a été supérieure à +40% en année 4.
 Vous recevez 100% du capital initial augmenté du **Maximum** entre

[70%] de la **Moyenne finale** de l'indice :

$$[70\%] \times \frac{(13+35+60+73+40+21+14+0)/8}{100} = 24\%$$

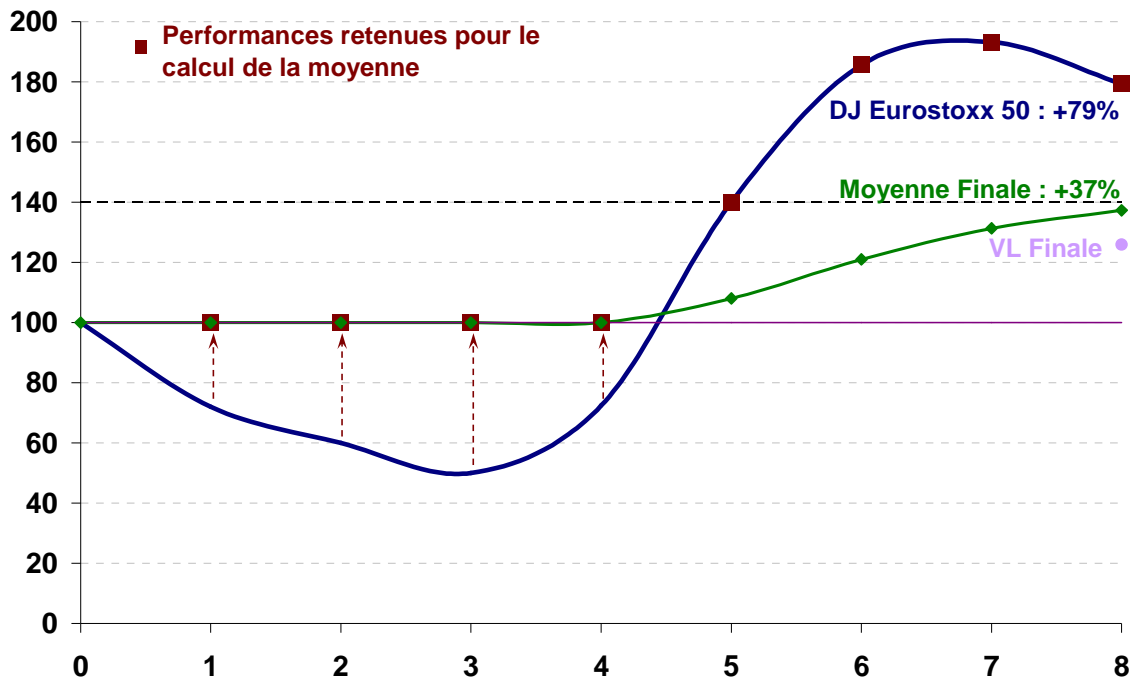
Un gain fixe de 40%

La VL finale est égale à **140%** de la VL Initiale, équivalent à
un taux de rendement annualisé de 4,30%

Le porteur ayant investi 100 € sur la Valeur Liquidative de Référence aurait récupéré à l'échéance 140 € soit un taux actuariel équivalent de 4,30%. Sur la même période, l'indice aurait affiché une performance finale de -13% (soit un taux actuariel équivalent de -1,67%).

Scénario N°3 médian avec effet plancher :

Performance finale de l'indice DJ Eurostoxx 50	+79%
Moyenne finale des performances de l'indice DJ Eurostoxx 50 depuis la Date de Constatation Initiale	+37%
VL Finale du FCP ZENITH SECURITE	126 €
Taux actuariel équivalent du FCP ZENITH SECURITE	2,94%
Taux actuariel équivalent de l'indice DJ Eurostoxx 50	7,55%
Taux sans risque au 14 décembre 2009	3,33%



La Performance Moyenne n'a jamais été supérieure à +40%.
 Vous recevez 100% du capital initial augmenté de

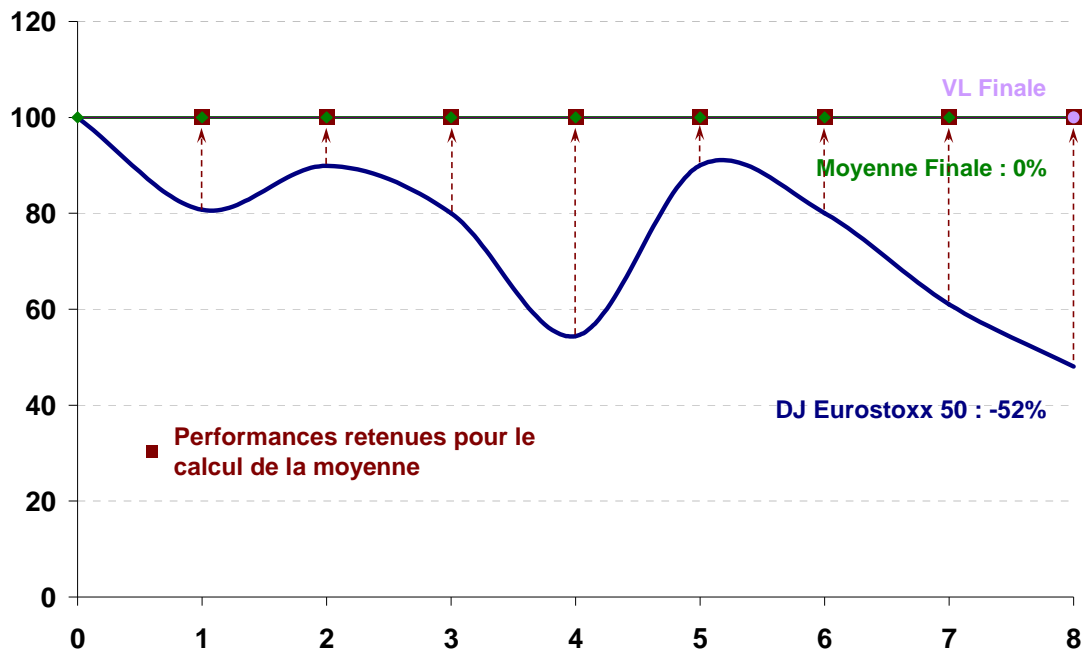
<p>[70%] de la Moyenne finale de l'indice :</p> $[70\%] \times \frac{(0+0+0+0+40+86+93+79)/8}{100} = \mathbf{26\%}$

La VL finale est égale à 100% du capital + 26%, soit **126%** de la VL Initiale, équivalent à **un taux de rendement annualisé de 2,94%**

Le porteur ayant investi 100 € sur la Valeur Liquidative de Référence aurait récupéré à l'échéance 126 € soit un taux actuariel équivalent de 2,94%. Sur la même période, l'indice aurait affiché une performance finale de +79% (soit un taux actuariel équivalent de 7,55%).

Scénario N°4 défavorable :

Performance finale de l'indice DJ Eurostoxx 50	-52%
Moyenne finale des performances de l'indice DJ Eurostoxx 50 depuis la Date de Constatation Initiale	0%
VL Finale du FCP ZENITH SECURITE	100,00 €
Taux actuariel équivalent du FCP ZENITH SECURITE	0,00%
Taux actuariel équivalent de l'indice DJ Eurostoxx 50	-8,77%
Taux sans risque au 14 décembre 2009	3,33%



La Performance Moyenne n'a jamais atteint +40% à une date de constatation annuelle et la Moyenne finale est négative à l'échéance. **La Valeur Liquidative Finale est donc égale à la Valeur Liquidative de Référence, soit 100€** (et un taux actuariel équivalent de 0% par an). Sur la même période, l'indice aurait enregistré une performance finale de -28%.

Indication du taux sans risque

Pour indication, le taux actuariel annuel de l'Emprunt d'État français zéro coupon dont l'échéance est la plus proche de la date d'échéance, à savoir l'OAT Principal échéance 25 avril 2018, était égal à 3,28%, le 27 janvier 2010.

Simulations de performance sur base historique

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le FCP s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement de la formule lors de différentes phases de marché ces dernières années. Il est toutefois rappelé que les évolutions passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés, de même que des performances du FCP.

Le graphique suivant présente les performances historiques calculées sur la base de cours de clôture quotidiens de l'indice DJ Eurostoxx 50. Les rendements affichés dans le graphique sont présentés en fonction de la date constatation finale de la formule et correspondent à un investissement initial huit ans plus tôt.

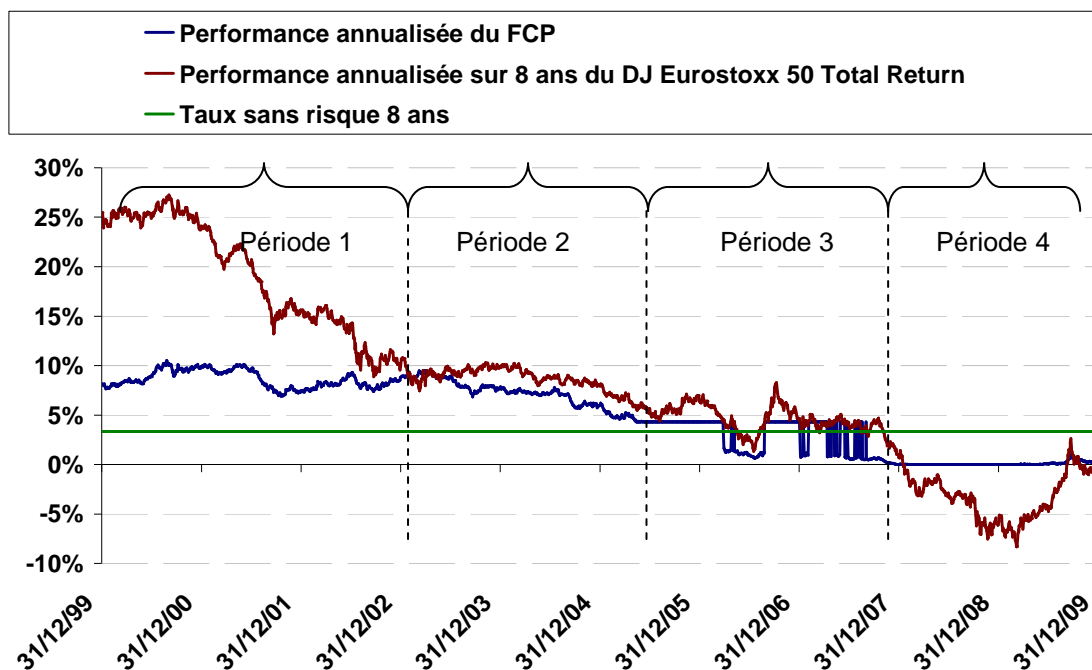
Les simulations présentées ci-après sont effectuées sur des données historiques et ne préjugent ni de l'évolution future des marchés, ni de la performance du FCP.

Le résultat de la formule est calculé par rapport aux performances de l'indice DJ Eurostoxx 50 hors dividendes. A titre de comparaison, le graphique ci-dessous indique la performance actuarielle de l'indice DJ Eurostoxx 50 Total Return (c'est-à-dire dividendes réinvestis) sur la même période d'investissement.

2624 tests ont été réalisés sur des placements semblables (même durée, même formule de remboursement).

Les historiques des cours ont été relevés chaque jour entre le 31 décembre 1991 et le 18 janvier 2010. Les simulations portent donc sur des investissements initiés quotidiennement dont les dates de lancement sont comprises entre le 31 décembre 1991 et le 18 janvier 2002.

Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'estimations de la société de gestion à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés par la société de gestion, et de données historiques qui ne préjugent en rien des résultats futurs. Les simulations sont basées sur les historiques de référence du cours de l'indice DJ Eurostoxx 50. Elles ne sauraient toutefois constituer un quelconque engagement ou garantie de la société de gestion celle-ci ne fournit aucune garantie en ce qui concerne la précision des données, l'absence d'erreur ou de défauts dans les simulations et analyses présentées à titre d'illustration.



Plusieurs périodes peuvent être distinguées :

- Période entre janvier 2000 et janvier 2003 :

Sur cette période, les performances de l'indice DJ Eurostoxx 50 sont très importantes. Le fonds sous-performe l'indice DJ Eurostoxx 50 Total Return. Dans un contexte de forte hausse de l'indice DJ Eurostoxx 50, la performance du FCP est conséquente, mais reste en deçà de la performance d'un investissement direct dans l'indice, du fait de l'effet de moyenne induit par la formule et que l'on ne retient que 70% de la performance moyenne.

- Période entre janvier 2003 et mai 2005 :

Sur cette période, les performances de Zénith Sécurité sont similaires à celles de l'indice DJ Eurostoxx 50 Total Return, notamment du fait de l'effet moyenne qui a pour effet d'amortir la baisse des marchés actions.

- Période entre mai 2005 et septembre 2007 :

Sur cette période, les performances des investissements réalisés sont proches de celles du DJ Eurostoxx 50 Total Return, grâce notamment à la prise en compte des performances négatives comme étant égales à 0 et à l'activation de la performance minimum à l'échéance de 40%.

- Période entre septembre 2009 et janvier 2010:

Sur cette période, les performances du fonds sont meilleures que celles de l'indice DJ Eurostoxx 50 Total Return grâce à la prise en compte des performances négatives comme étant égales à 0, ainsi qu'à la garantie.

Actifs

- Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut détenir des titres de créance émis par des Etats Européens d'une durée maximum de 15 ans. Dans la limite de 20% de l'actif, le fonds peut détenir des titres libellés en euro émis par des émetteurs privés sans considération de rating.

- OPCVM

Le FCP peut investir dans des OPCVM français ou européens coordonnés de type monétaire libellé en euro. L'investissement global maximum en parts ou actions d'OPCVM est de 10% de l'actif net total du FCP.

Les OPCVM détenus par le FCP pourront être gérés par la Société de Gestion ou des sociétés liées.

- Instruments financiers à terme

Nature des marchés d'intervention : réglementés, organisés ou de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : actions, taux, indices.

Nature des interventions : couverture, exposition.

Nature des instruments utilisés : le FCP conclut un contrat d'échange de taux d'intérêt permettant d'obtenir le résultat exact de la formule.

- Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Le FCP peut effectuer des opérations de prise et de mise en pension par référence au Code Monétaire et Financier afin de gérer sa trésorerie ou de constituer une base monétaire adossée à un instrument financier à terme.

Ces opérations sont réalisées dans les limites réglementaires.

Des informations complémentaires spécifiques à la rémunération d'EdRIM Gestion et propres aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titre figurent à la rubrique « frais et commissions ».

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

- Risque lié à la formule

Le choix de la formule contraint le FCP à respecter précisément les dates de constatation et le choix de l'indice. Le gérant ne peut pas prendre de décision d'investissement autre que celles lui permettant d'atteindre l'objectif de gestion défini par la formule, quelles que soient les anticipations de marché.

Le FCP est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée de vie de la formule. Si le porteur est contraint de demander le rachat de ses parts avant la date d'échéance du FCP, le prix de sortie dépendra des conditions de marché de ce jour-là, et est donc soumis à un risque en capital non mesurable a priori.

- Risque inflation

La garantie du capital ne tient pas compte de l'inflation.

- Exposition aux marchés actions

Le FCP est exposé aux marchés actions. Comme pour tout investissement financier en actions, les investisseurs potentiels doivent être avertis que la valeur des actifs de l'OPCVM peut baisser fortement. La baisse du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

- Risque de taux

La valeur des titres obligataires détenus par l'OPCVM varie en général inversement aux mouvements des taux d'intérêts ; en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des titres investis à taux fixe baisse.

Les contrats de swaps conclus par le FCP l'exposent au risque de hausse des taux d'intérêt. Ces variations peuvent affecter la valeur des parts du FCP.

En particulier, la valeur liquidative du FCP peut baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

- Produits dérivés

Les risques inhérents à l'utilisation de contrats de swaps ou d'options incluent, sans pour autant s'y limiter, des risques de variation de prix des sous jacents des produits dérivés. La conclusion de contrats de produits dérivés de gré à gré expose le FCP à un risque de contrepartie potentiel qui se matérialiserait dans le cas où cette contrepartie ne pourrait pas honorer ses engagements au titre de ces instruments.

L'utilisation de produits dérivés peut donc entraîner pour l'OPCVM des risques de pertes spécifiques auxquels l'OPCVM n'aurait pas été exposé en l'absence de telles stratégies.

Les risques mentionnés dans cette rubrique sont explicités et détaillés dans la note détaillée.

Garantie ou protection

- Garant

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08.

- Garantie

Dans les conditions définies par la convention de garantie conclue avec le garant, le FCP bénéficie d'une garantie portant sur la valeur liquidative en date du 21/05/2018. Au delà de cette date, il peut être envisagé de mettre fin au fonds, de le transformer en monétaire et/ou de proposer une nouvelle stratégie, après l'agrément de l'AMF. Dans tous les cas, les porteurs seront informés préalablement.

- Type de garantie

Indépendante, payable au fonds à première demande de la Société de Gestion.

- Nature de la garantie : Garantie de la Valeur Liquidative du 21/05/2018

Le garant garantit que tout porteur ayant conservé ses parts jusqu'au 21/05/2018 bénéficiera d'une Valeur Liquidative Finale de rachat (hors commission de rachat) en date du 21/05/2018 définie par la formule :

$$\text{Valeur Liquidative Finale} = \text{Valeur Liquidative de Référence} \times (1 + \text{Performance Finale})$$

où Performance Finale est égale à :

$$\text{Max}(PMT, 70\% \times \text{Perf}(8))$$

Avec :

Pour $k = 1$ à 8 ,

$$\text{Perf}(k) = \frac{1}{k} \sum_{i=1}^k \text{Max}\left(\frac{S_i}{S_0} - 1, 0\%\right)$$

Et si pour un $k = 1$ ou $2 \dots$ ou 8 , $\text{Perf}(k) \geq 40\%$

alors $PMT = 40\%$

sinon $PMT = 0\%$

avec

S_0 : cours de clôture de l'indice DJ Eurostoxx 50 à la Date de Constatation Initiale ;

S_i : cours de clôture de l'indice DJ Eurostoxx 50 à la Date de Constatation i ;

Valeur Liquidative de Référence : plus haute valeur liquidative du FCP entre la date de constitution du FCP et la Date de Constatation Initiale incluses.

Tableau des Dates de Constatation :

Date de Constatation Initiale	17/05/2010
Numéro de constatation i	Dates de Constatation
1	17/05/2011
2	17/05/2012
3	17/05/2013
4	19/05/2014
5	18/05/2015
6	17/05/2016
7	17/05/2017
8 (Date de Constatation Finale)	17/05/2018

Avertissement : Le FCP est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie à la date d'échéance, le 21/05/2018. Une sortie de l'OPCVM à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour là.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Tous souscripteurs.

Le FCP s'adresse aux souscripteurs souhaitant bénéficier partiellement de la performance des marchés d'actions européennes représentés par le DJ Eurostoxx 50 (hors dividendes) tout en bénéficiant de la garantie à l'échéance.

S'agissant d'un OPCVM garanti, la durée minimale de placement recommandée est de huit ans à compter du démarrage de la formule, le 17/05/2010, afin de bénéficier de la garantie à l'échéance.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP ou aux actions de la zone Euro.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions

- Commissions de souscription et de rachat :

Définition générale : les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevé lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux et barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur Liquidative x Nombre de parts	jusqu'au 17/05/2010 à 12 heures : néant à compter du 17/05/2010 à 12 heures : 1,00% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	-	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	-	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	-	Néant

Les entités du groupe Edmond de Rothschild sont exonérées des commissions de souscription dans le cas de souscription de parts en contrepartie des demandes de rachat effectuées par les porteurs.

- Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux et barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Valeur Liquidative de Référence x Nombre de parts	1,80 % TTC* maximum
Commission de surperformance	-	Néant

* TTC= toutes taxes incluses. Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

Jusqu'au 17/05/2010 inclus, le taux maximum de frais de fonctionnement et de gestion TTC est fixé à 0,50% de l'actif net.

Frais indirects	Assiette	Taux et barème
Commission de souscription Commission de rachat	Valeur Liquidative X Nombre de parts	Néant
Frais de gestion fixes des OPCVM composant l'actif du fonds	Sur la valorisation de l'OPCVM sous-jacent	0,5% TTC maximum

Régime fiscal

- Fiscalité de l'OPCVM

Les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

- Eligibilité (PEA, DSK, etc.)

Eligible à l'assurance vie.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat

- Valeur liquidative d'origine : 100 €
- Souscription minimale : une part
- Conditions de souscription et de rachat :

Les demandes de souscription et de rachat de parts ou de millièmes de parts doivent parvenir à LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE au plus tard le lundi avant 12 heures ou le jour ouvré suivant (calendrier officiel EURONEXT PARIS S.A.) en cas de jour férié, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour même.

- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir en France les souscriptions et les rachats :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Date de clôture de l'exercice

Le dernier jour de bourse du mois de juin.

La date de clôture du premier exercice interviendra le dernier jour de Bourse ouvré du mois de juin 2011.

Affectation des revenus

Capitalisation.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

Hebdomadaire, le lundi.

Les jours fériés et les jours de fermeture des marchés français (calendrier EURONEXT PARIS SA), la date de la valeur liquidative sera le jour ouvré suivant.

Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08
site internet : www.edrim.fr
e-mail : edrim_information@lcf.fr

Devise de libellé des parts ou actions

Euro.

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 19/01/2010. Il a été constitué le 5 février 2010.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Le prospectus complet ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont à disposition auprès du commercialisateur.

Date de publication du prospectus : 05/02/2010.

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contiendra des renseignements statistiques sur les performances du FCP, sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

Les données ne sont pas disponibles. Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 19/01/2010. Il a été constitué le 05/02/2010.

